

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR

Annnonce des communes axonaises retenues

Laon, le 21/12/2023

Dernier né du programme de revitalisation « France ruralités », le programme « Villages d'avenir », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) constitue, à l'image de « Petites villes de demain », ou « Action cœur de ville », un soutien apporté aux communes dans la conduite de leurs projets.

Ce dispositif permet aux communes de moins de 3 500 habitants de bénéficier d'un soutien en ingénierie, facilitant ainsi le quotidien des élus développeurs de projets, et les orientant vers les dispositifs et aides existants de l'État ou d'autres partenaires financeurs.

Ce programme d'ingénierie s'appuiera sur un chef de projet ruralités, placé auprès du sous-préfet référent ruralités et des sous-préfets d'arrondissements (avec l'appui des services de la préfecture), qui accompagnera les territoires lauréats. La démarche du chef de projet s'inscrira non en substitution de l'ingénierie locale existante mais en complémentarité de celle-ci. Par son travail en partenariat avec les différents services et opérateurs, il fédérera les énergies autour du projet des collectivités lauréates.

En déplacement en Corrèze, Madame Dominique Faure, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité a officiellement annoncé la liste des 2 458 premières communes françaises lauréates du programme d'ingénierie Villages d'avenir. **Parmi elles, 30 communes du département de l'Aisne :**

– **7 portant des projets seules :** Boué, Crécy-sur-Serre, Morsain, Ressons-le-Long, Sains-Richaumont, Urcel et Vic-sur-Aisne ;

– **23 regroupées autour de 4 projets communs :** groupe du Vermandois (Holnon, Fancilly-Selency, Savy, Maissemy), groupe du Val de l'Oise (Alaincourt, Brissay-Choigny, Brissy-Hamégicourt, Chatillon-sur-Oise, Mézières-sur-Oise, Moÿ-de-l'Aisne, Neuville, Sery-les-Mézières, Itancourt), groupe des 3 rivières (Mondrepuis, Saint-Michel), groupe du sud de l'Aisne (Crézancy, Condé-en-Brie, Saint-Eugène, Monthurel, Connigis, Montigny-les-Condé, Celles-les-Condé, Vallées-en-Champagne).

D'autres communes axonaises pourraient être sélectionnées lors d'une prochaine vague, au regard de l'avancement de leurs projets.

Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne se félicite de cette annonce, signal fort du renforcement de l'accompagnement de l'État pour les communes rurales dans la réalisation de leurs projets de développement, et de la redynamisation du département.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

Il rappelle par ailleurs que toutes les collectivités rurales axonaises peuvent également bénéficier d'un appui dans le cadre du guichet unique de l'ANCT mis en place dans l'Aisne pour aider les collectivités à définir leur projet, clarifier de leur périmètre, trouver des moyens en ingénierie ou des financements, obtenir un cadrage réglementaire, etc. Pour ce faire, elles peuvent :

– contacter un référent territorial de la direction départementale des territoires de l'Aisne, à l'adresse suivante : ddt-referent-territorial@aisne.gouv.fr

– remplir un formulaire en ligne « Demande d'accompagnement sur mesure ANCT02 » qui constitue le guichet unique numérique de l'agence dans l'Aisne: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/anct02>

Dossier de presse du 21 décembre 2023 – Villages d'avenir 1^{re} vague – lauréats 2024

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_Villages_davenir.pdf